

**SCP MILLER-FRANIATTE -
COUDERT - NOTTE**

Huissiers de Justice Associés

3 rue Alphonse de Saintonge
17041 LA ROCHELLE CEDEX 01
Tél : 05.46.41.00.87 - Fax : 05.46.50.60.47
huissier-mcs@orange.fr

1801483

SECOND ORIGINAL

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'an deux mille dix huit, **et le SIX SEPTEMBRE**

A la requête de *La Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde- service des Domaines - Pôle Patrimoine Privé*, situé 24 rue François de Sourdis, BP 908, 33060 Bordeaux, agissant poursuites et diligences du Directeur Régional de Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde, domicilié es qualité à l'adresse sus visée.

Ayant pour avocat la SELARL d'Avocats RACINE représentée par Maître François Xavier MAYOL Avocat au Barreau de Nantes 33 rue Lamoricière, BP 98849, 44188 Nantes cedex 4.

Et pour avocat postulant la SCP ROUGIER-VIENNOIS -FERNANDES représentée par Maître Sylvie FERNANDES, Avocat au Barreau de La Rochelle - Rochefort, 46 rue Chaudrier BP 1007, 17087 La Rochelle Cedex, lequel se constitue sur la présente et ses suites.

Agissant en vertu :

- d'une ordonnance aux fins de vente d'immeubles d'une succession vacante rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de La Rochelle le 25 avril 2018 sur requête à lui présentée le 23 avril 2018, ordonnant qu'il soit procédé à requête de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde - Service des Domaines - Pôle Patrimoine Privé, en sa qualité de curateur de la succession vacante de Monsieur Joël TONIN né le 14 janvier 1966 à Mont de Marsan, décédé le 11 novembre 2013 à Chatellaillon Plage, à la vente en l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de La Rochelle, des immeubles ayant appartenu à Monsieur Joël TONIN et dépendant de la succession vacante situés sur les communes de Chatellaillon Plage et d'Aytré

- de l'article R322-2 du C P CE

J'ai, Laurence MILLER FRANIATTE membre de la SCP Laurence MILLER-FRANIATTE, Jean François COUDERT, Antoine NOTTE, Huissiers de Justice associés à la résidence de LA ROCHELLE, y demeurant 3 rue Alphonse de Saintonge (tel 05 46 41 00 87), soussignée.



Munie de ladite ordonnance exécutoire sur minute, me suis rendue commune de Chatellaillon Plage, Résidence la Marina, 71 avenue d'Angoulins, afin de procéder au descriptif du bien suivant :

4^{ème} lot de la vente :

Sur la commune de Chatellaillon Plage dans un ensemble immobilier édifié sur les parcelles AM17 - AM19 - AM20 - AM21, Résidence la Marina, 71 avenue D'Angoulins soumis à l'état descriptif de division-règlement de copropriété en date du 26 juillet 2006, publié au service de publicité foncière de La Rochelle 1er bureau le 13 octobre 2006 vol. 2006 P8636 :

Bâtiment C : un garage lot n° 21 de la copropriété

Etant précisé que les clés m'ont été remises par la requérante préalablement au descriptif es qualité de curateur de la succession vacante de Monsieur Joël TONIN.

La résidence la Marina se situe sur l'avenue d'Angoulins à la sortie de Chatellaillon en direction d'Angoulins. Elle est proche de la mer.

Le syndic de copropriété de la résidence est la société AUDENGE IMMOBILIER, Médoc Syndic, 2 avenue du Vieux Bourg 33980 Audenge, tel : 05 56 26 26 23.

Le service des eaux est assuré par la SAUR 2 rue Alain Gerbault 17180 Périgny, 05 81 31 85 02.

Le garage lot n°21 se situe à l'arrière du bâtiment C de la résidence la Marina.

On y accède par une circulation située sur le coté gauche du bâtiment C prolongée par une rampe d'accès le tout en enrobé.

Il est équipé d'une porte bac acier équipée d'une tringlerie poignée et barillet en état de fonctionnement. Le sol est constitué d'une dalle béton avec chape ciment.

Les murs sont montés en parpaings, le plafond béton, sans isolation. Le garage est profond, le volume correspondant à un double garage.

Il est équipé de deux globes en appliques, d'un disjoncteur et d'un compteur électrique, un interrupteur et une prise terre sous boîtier étanche. L'électricité est coupée lors des constatations.

Le garage est rempli d'encombrants, la plupart des matériaux de chantier.

Mes opérations se sont déroulées de 11 heures 30 à 12 heures.

Pour une meilleure appréciation de mes constatations, j'ai pris différents clichés photographiques qui seront annexés au présent procès-verbal. De tout quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.

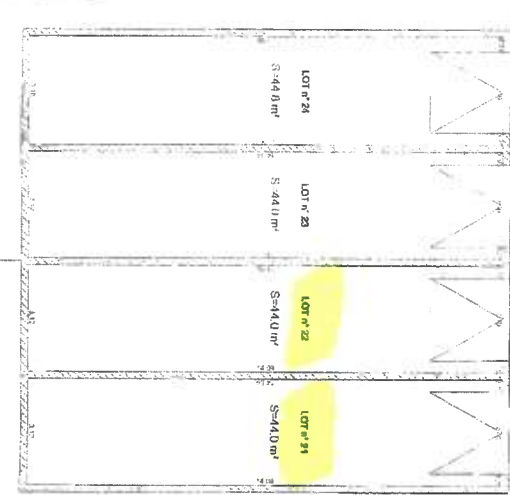
coût - frais déplacement (art.A.444-48) 7.67- droit (art.444-24 n° 106) 220.94 = 228.61 + tva (art.20) 45.72 + taxe 14.89 = 289.22 total ttc €

Laurence Miller Franiatte
Huissier d'Justice associé

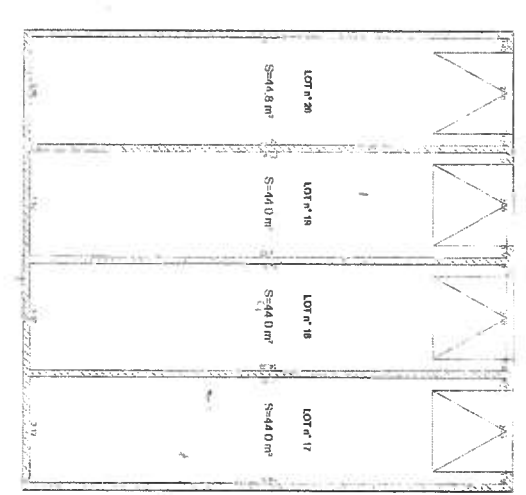




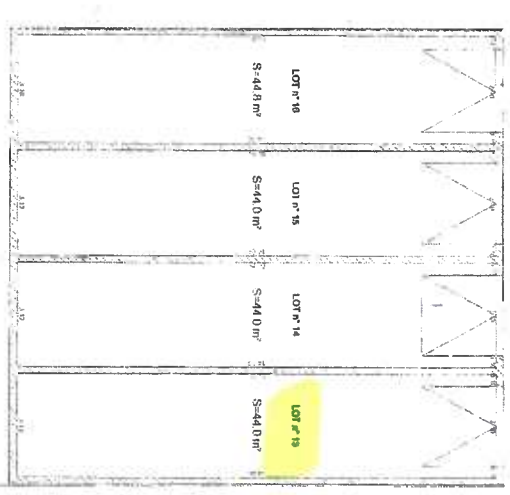
BATIMENT C



BATIMENT B



BATIMENT A



Les surfaces sont issues de l'application des plans du Permis de Construire n° 17 094 04 0038 du 18 novembre 2004



SCPM
SER-FINANTE
CONFIDENT NO
14.000

- 6 SEP. 2018